

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 12 juin 2017 à compter de 19 h à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis:

Madame la mairesse	Lyz Beaulieu
Mesdames les conseillères	Mélanie Bondu Josée Gougeon Liliane Viens Deschatelets
Messieurs les conseillers	Normand Racicot Henri Grenier Alide Doucet

La directrice générale, Nicole Perron, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 19 h 00.

2017-06-6547 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mai 2017
 - 3.2. Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 mai 2017
- 4. TRÉSORIE**
 - 4.1. Compte à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois de mai 2017
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - 5.1. Dons au Fonds de secours pour les inondations printanières – Québec
 - 5.2. Engagement du directeur général et secrétaire-trésorier
 - 5.3. Autorisation de signature auprès de certains services de la municipalité
 - 5.4. Autorisation de signature auprès du service « Clic SÉCUR » de Revenu Québec
 - 5.5. Autorisation de signature des permis et certificats en urbanisme
 - 5.6. Autorisation de signature et accès aux dossiers de la CSST
 - 5.7. Amendement de la résolution # 2016-12-6439 – Nomination d'un représentant municipal au comité du bassin versant de la Rivière du Lièvre (COBALI)
 - 5.8. Demande d'appui dans le cadre de la fermeture du centre de distribution de Pepsico de Mont-Laurier

- 5.9. Demande d'appui de la Fédération Québécoise des municipalités quant à l'adoption du projet de loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs
- 5.10. Autorisation pour acheter des végétaux pour l'aménagement des terrains municipaux
- 5.11. Autorisation pour acheter des persiennes à la salle communautaire
- 5.12. Autorisation pour acheter une porte panique au bureau municipal (salle du caucus)
- 5.13. En route vers les vacances dans la MRC d'Antoine Labelle
- 5.14. Cotisation annuelle en appui des activités de la SAGE
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Adjudication – Réaménagement de la rue de l'Église
- 8. LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Poste de la responsable de la bibliothèque et de la préposée à la bibliothèque
- 9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 9.1. Modification de la résolution 2016-10-6402 – Dérogation mineure- DRL 160218
- 10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1. Dépôt du plan de sécurité civile
- 11. RÉGIES ET COMITÉS**
- 12. CORRESPONDANCES**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 13.1. Suivi de l'assemblée régulière du 8 mai 2017
 - 13.2. Pont Butler (**point ajouté**)
- 14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

2017-06-6548 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 8 mai 2017.

ADOPTÉE

2017-06-6549 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance spéciale du 29 mai 2017.

ADOPTÉE

TRÉSORIE

2017-06-6550 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2017 pour les montants suivants :

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

Adoption des comptes à payer, de l'état des revenus et des dépenses du mois de mai 2017.

Total : Chèques à être émis	104 173,45 \$	C1700078 à C1700098
Total : Déboursés et frais fixes	37 726,36 \$	L1700054, 55 à L1700058 à L1700065, à M0170006 à M0170013
Total : Chèques/dépôt direct	127 619,73 \$	P1700117 à P1700153
Total : Paiements pré autorisés	7 104,73 \$	
Total : Salaires	40 375,64 \$	
Dépôts	187 541,72 \$	
Intérêts	141,67 \$	
Solde précédent	820 610,68 \$	
Solde prévisionnel	691 294,16 \$	

Je, Nicole Perron, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer ces dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2017-06-6551

DONS AU FONDS DE SECOURS POUR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES - QUÉBEC

ATTENDU QU'à la suite des terribles inondations survenues un peu partout au Québec, la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain désire effectuer un don à la Croix-Rouge;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alide Doucet, appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité de faire un don de 350 \$ à la Croix-Rouge –via- le Fonds de secours pour les inondations printanières – Québec pour venir en aide aux milliers de sinistrés des régions touchées.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-190-00-970-00

ADOPTÉE

2017-06-6552 **ENGAGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ATTENDU QUE Monsieur Sylvain Langlais a été embauché comme directeur général et secrétaire-trésorier, suite au processus d'embauche établie par le comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE Monsieur Sylvain Langlais remplit parfaitement les exigences pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sylvain Langlais a excellé lors des 2 entrevues et lors du test d'aptitude lié à l'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Racicot, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de procéder à la nomination de Monsieur Sylvain Langlais à titre de directeur général et secrétaire trésorier pour la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, avec tous les droits et pouvoirs reliés au poste selon les lois en vigueur.

ADOPTÉE

2017-06-6553 **AUTORISATION DE SIGNATURE AUPRÈS DE CERTAINS SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE Monsieur Sylvain Langlais a été engagé comme directeur général et secrétaire-trésorier en remplacement de Madame Nicole Perron;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité que Monsieur Sylvain Langlais soit et est nommé signataire sur les chèques de la municipalité et tout autre document nécessaire auprès de la Caisse Populaire de Mont-Laurier au même titre que les autres signataires qui sont : Madame Lyz Beaulieu, Monsieur Henri Grenier et Madame Line Ayotte;

ET QUE Monsieur Sylvain Langlais soit et est nommé principal administrateur de la municipalité auprès du service AccèsD « affaires » de Desjardins et Visa Desjardins;

ET QUE Monsieur Sylvain Langlais soit et est autorisée à représenter la Municipalité auprès des services de Revenu Canada et de Revenu Québec; ainsi qu'autorisé à signer tout document relatif pour le bon fonctionnement de l'administration de la municipalité auprès entre autres, des services ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

2017-06-6554 **AUTORISATION DE SIGNATURE AUPRÈS DU SERVICE « CLIC SÉCUR » DE REVENU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Normand Racicot, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Sylvain Langlais, directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer toutes transactions relatives aux services électronique Clic Revenu, notamment l'inscription à Clic SÉCUR.

ADOPTÉE

2017-06-6555 **AUTORISATION DE SIGNATURE DES CERTIFICATS ET PERMIS POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE le conseil municipal peut désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats en urbanisme en référence avec l'article 119, par. 7 de la Loi sur l'aménagement et urbanisme (LAU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alide Doucet, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général Monsieur Sylvain Langlais à signer et délivrer les certificats et permis en urbanisme en l'absence de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

2017-06-6556 **AUTORISATION DE SIGNATURE ET ACCÈS AUX DOSSIERS DE LA CSST**

ATTENDU QUE la responsabilité incombe à l'employeur d'aviser la CSST de tout changement concernant la désignation d'un répondant ou d'un employé pour accéder à son dossier et pour le représenter;

ATTENDU QU'il y eu changement au poste de la direction générale secrétaire-trésorière de la municipalité, soit la nomination de Monsieur Sylvain Langlais à cette charge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité d'autoriser le changement de répondant et d'employé désigné pour l'accès au dossier de l'employeur de la CSST, autorisant le directeur général, secrétaire-trésorier, Monsieur Sylvain Langlais et Madame Line Ayotte, secrétaire-comptable, à signer pour et au nom de la municipalité tout document y afférant.

ADOPTÉE

2017-06-6557 **AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION # 2016-12-6439 – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE (COBALI)**

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité de nommer le directeur général, Monsieur Sylvain Langlais, représentant municipal au COBALI et que toute la correspondance lui soit envoyée au bureau municipal.

ADOPTÉE

2017-06-6558 **DEMANDE D'APPUI DANS LE CADRE DE LA FERMETURE DU CENTRE DE DISTRIBUTION DE PEPSICO DE MONT-LAURIER**

ATTENDU QUE l'entreprise PepsiCo a décidé de fermer son centre de distribution de Mont-Laurier pour des raisons de restructuration et de rationalisation;

ATTENDU QUE cette décision occasionne la perte de quelque 45 emplois directs et indirects sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la fermeture de ce centre de distribution Lauriermontois comporte de lourdes conséquences notamment sur les plans économique et démographique de la MRC d'Antoine-Labelle et que la perte d'emplois de qualité en région constitue un frein à l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU'au-delà des décisions de restructuration et de rationalisation, les entreprises privées et publiques devraient être sensibles aux impacts socioéconomiques de leurs décisions sur le milieu;

ATTENDU QUE la région d'Antoine-Labelle dispose de plusieurs enjeux socioéconomiques la classant parmi les MRC les plus dévitalisées du Québec, soit 93/104, et que ces pertes d'emplois contribuent à fragiliser davantage notre région;

ATTENDU QUE malgré les actes de bonne foi et l'ouverture dont on fait preuve les différents intervenants de la MRC d'Antoine-Labelle envers les dirigeants de PepsiCo, aucune alternative n'a été proposée par ces derniers;

Il est proposé par le conseiller Alide Doucet, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches visant à dénoncer et déplorer la fermeture du Centre de distribution de Mont-Laurier de PepsiCo.

Il est de plus résolu d'appuyer la mobilisation citoyenne dénonçant cette fermeture, et ce, afin de sensibiliser les entreprises privées et publiques aux répercussions de leurs décisions administratives pour les régions.

ADOPTÉE

2017-06-6559

DEMANDE D'APPUI DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS QUANT À L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122, LOI VISANT PRINCIPALEMENT À RECONNAÎTRE QUE LES MUNICIPALITÉS SONT DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ ET À AUGMENTER À CE TITRE LEUR AUTONOMIE ET LEURS POUVOIRS

ATTENDU QUE la demande d'appui reçue de la Fédération québécoise des municipalités le 26 mai 2017;

ATTENDU QUE le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

ATTENDU QU'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

ATTENDU QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour

l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

ATTENDU QUE le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

ATTENDU QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122.

Il est de plus résolu de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE

2017-06-6560 **AUTORISATION POUR ACHETER DES VÉGÉTAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de végétaux pour l'aménagement paysager des terrains municipaux et d'autoriser, la direction, à effectuer le paiement de 1 838,59 \$ plus taxes à Matériaux H. Bondu inc.

ADOPTÉE

Des fonds sont disponible aux postes budgétaires : 02-190-00-522-00

2017-06-6561 **AUTORISATION POUR ACHETER DES PERSIENNES À LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de persiennes à installer à la salle communautaire et d'autoriser la direction à effectuer le paiement de 443.85 \$ plus taxes à Matériaux H. Bondu inc.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-702-20-522-00

ADOPTÉE

2017-06-6562 **AUTORISATION POUR ACHETER UNE PORTE PANIQUE AU BUREAU MUNICIPAL (SALLE DU CAUCUS)**

Il est proposé par le conseiller Alide Doucet, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une porte

panique à installer au bureau municipal et d'autoriser la direction à effectuer le paiement de 679,21 \$ plus taxes à Matériaux H. Bondu inc.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 03-913-10-000-00

ADOPTÉE

2017-06-6563 **EN ROUTE VERS LES VACANCES DANS LA MRC D'ANTOINE LABELLE**

ATTENDU QUE la municipalité avait participé au cahier « La route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle »;

ATTENDU QUE le journaliste offrait une publicité améliorée pour notre municipalité en rajoutant des informations plus complètes;

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité que la municipalité allait participer encore cette année à la publicité « La route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle » au prix de 240\$, soit 60\$ par parution (4 semaines de parution).

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-130-00-340-00

ADOPTÉE

2017-06-6564 **COTISATION ANNUELLE EN APPUI DES ACTIVITÉS DE LA SAGE**

ATTENDU QUE la municipalité accepte de contribuer au financement des activités de la SAGE du bassin versant du Lac des Trente-et-Un-Milles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité de verser la somme de 1 000 \$ à titre de contribution financière 2017 aux activités de la SAGE.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-130-00-494-00

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2017-06-6565 **ADJUDICATION – RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'offre pour les travaux sur le talus en face de l'église;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de chacune des soumissions reçues, celle de Excavation Steve Gougeon a été retenue;

Soumission pour réaménager le talus en face de l'église	
Excavation Steve Gougeon	6 250 \$
Excavation Dany Gougeon	13 985 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité que le projet sera réalisé par le plus bas soumissionnaire, Excavation Steve Gougeon, au prix ci-dessus énoncé.

ADOPTÉE

LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

2017-06-6566 POSTE DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE Madame Francine Constantineau a déposé une demande au conseil de la municipalité pour échanger son poste à titre de responsable de la bibliothèque avec Madame Nathalie Diotte, préposée à la bibliothèque;

ATTENDU QUE Madame Nathalie Diotte a donné son accord pour prendre la responsabilité du service de la bibliothèque;

ATTENDU QUE ces deux employées travaillent dans le même service et qu'elles ont plusieurs tâches en commun;

ATTENDU QUE le délégué syndical, Monsieur Normand Gougeon a été informé de cette demande et qu'il ne s'y oppose pas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alide Doucet, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de Madame Francine Constantineau en la nommant préposée à la bibliothèque et de nommer Madame Nathalie Diotte, responsable de la bibliothèque. Les modifications, par lettre d'entente, seront apportées à la convention collective à la satisfaction des parties.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2017-06-6567 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-10-6402 - DÉROGATION MINEURE – DRL 160218

Matricule 7127 23 4564 – 990 route 309 sud – DRL 160218

ATTENDU QU'une incompréhension est survenue entre madame Laroche et l'arpenteur-géomètre chargé de faire les implantations des bâtiments sur les plans et le terrain;

ATTENDU QUE cette incompréhension a amené une omission ayant comme effet de soustraire du plan projet originalement présenté lors de la demande de dérogation mineure, l'abri d'auto, mesurant 3.48 m X 8.23 m attenant au garage détaché;

ATTENDU QUE l'abri d'auto omis sur le plan d'implantation a une incidence sur le pourcentage d'occupation au sol qui avait été autorisé à 10.5% et qu'il est à présent à 11.1%;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de cet abri d'auto représente une augmentation de 0.6% du taux d'occupation;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'abri d'auto attenant au garage respecte les marges de recul en vigueur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter les recommandations des membres du comité consultatif en urbanisme (CCU) en acceptant la modification demandée, passant le pourcentage d'occupation de 10.5% à 11.1%.

ADOPTÉE

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-06-6568 DÉPÔT DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE le 14 janvier 2008 la Municipalité a procédé à l'embauche d'un directeur en sécurité publique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain croit opportun d'établir l'organisation de sécurité civile municipale sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu ce qui suit :

QUE l'organisation de la sécurité civile municipale qui est l'intervenant opérationnel au niveau municipal. À ce titre, elle est chargée d'effectuer toutes les activités opérationnelles prévues au plan de sécurité civile municipal.

QUE l'organisation de sécurité civile municipale regroupe divers services municipaux ainsi que certains autres services d'urgence créés spécifiquement pour répondre aux besoins du plan de sécurité civile municipal.

- Chaque service est sous la responsabilité du coordonnateur cité au plan de sécurité civile; celui-ci s'adjoit les ressources externes nécessaires.

QUE l'organisation de sécurité civile municipale est dirigée par un coordonnateur ou son adjoint. Celui-ci est embauché par le conseil municipal et il relève du maire en tout temps.

QU'en cas de sinistre, l'organisation de sécurité civile municipale peut s'adjoindre des ressources d'intervention ainsi que des ressources-conseils nécessaires.

QUE la présente résolution ainsi que le plan de sécurité civile pourront être modifiés par résolution du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Racicot, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité

d'accepter le dépôt du plan de sécurité civile tel que présenté par le directeur en sécurité publique.

ADOPTÉE

**RÉGIE ET COMITÉS
CORRESPONDANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Suivi de l'assemblée régulière du 8 mai 2017.

POINT AJOUTÉ

2017-06-6569 PONT BUTLER FERMÉ

ATTENDU QU'un grand secteur de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain n'est accessible que via le pont du lac Butler;

ATTENDU QUE dans ce dit secteur une tour de télécommunication assure les services de sécurité sur l'ensemble du territoire.

ATTENDU QUE parmi les propriétaires fonciers de ce secteur se trouve des entrepreneurs forestiers et des villégiateurs;

ATTENDU QUE ~~la structure du pont a été complètement~~ le pont a été fermé par le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports le 15 juin 2015;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain dénonce depuis plusieurs années la situation de la fermeture temporaire et récemment de la fermeture complète de ce pont et qu'à ce jour le MTMDET n'a soumis aucune proposition à la municipalité;

ATTENDU QUE les propriétaires fonciers de ce secteur demandent que les instances gouvernementales considèrent l'urgence de réparer ce pont du Lac Butler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Racicot, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de demander, à nouveau, au MTMDET de prioriser ce dossier.

Il est de plus demandé de faire parvenir cette résolution au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports à la MRC d'Antoine-Labelle, au député provincial Monsieur Sylvain Pagé, à la Ministre de la Région des Laurentides Madame Christine St-Pierre ainsi qu'au député fédéral Monsieur David Graham.

ADOPTÉE

Il y a eu période de questions à 19h20.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance à 19h49.

Lyz Beaulieu
Mairesse

Nicole Perron
Directrice générale, sec.-trés.